

Politique d'inscription, de paiement et de remboursement



Inscription

Toutes les inscriptions au programme doivent être complétées en ligne à l'aide de la plateforme d'inscription du Club de Soccer Dieppe (CS Dieppe, le « Club ») par le participant ou son parent/tuteur. En raison de l'obligation d'examiner les renoncations par les participants d'âge légal ou par les parents/tuteurs, le Club ne permet pas aux employés, bénévoles ou représentants du Club à effectuer l'inscription au nom d'un participant.

<https://soccerdieppe.powerupsports.com/index.php>

Toutes les renoncations/formulaires doivent être remplis et indiquer l'accord du participant ou de son parent/tuteur pour que le profil du participant soit complet. L'inscription complète pour un essai, une saison ou un programme donné est considérée comme complète lorsque le paiement est reçu en totalité ou comme convenu.

Paiement

Options de paiement:

En ligne - Les participants ou les parents/tuteurs peuvent payer en ligne avec leur carte Visa ou Mastercard.

Espèces ou chèque - Les participants ou les parents/tuteurs doivent contacter le club à soccerdieppe@hotmail.com pour prendre des dispositions pour qu'un représentant reçoive le paiement en personne. L'inscription en ligne via la plateforme devra suivre. Tous les chèques doivent être préparés pour le 'Club de Soccer Dieppe'. Les chèques postdatés ne sont pas acceptés, sauf sous un accord préalable d'un représentant du club.

Subventions individuelles pour enfants - Le Club travaillera avec l'organisme de financement qui aide le participant et sa famille. Le parent / tuteur est responsable de suivre le processus de demande et les délais de son organisme de financement respectif afin de recevoir ses subventions avant les dates d'échéance des paiements du CS Dieppe. Veuillez commencer ce processus bien avant les programmes ou la saison à venir pour vous assurer que le processus de demande de l'organisme de financement est terminé et que la confirmation ou la documentation appropriée est reçue avant la date d'échéance du paiement du programme CS Dieppe.

Transfert électronique (*etransfer*) - Ce mode de paiement n'est pas accepté pour le moment.

Politique d'inscription, de paiement et de remboursement



Calendrier de paiement:

Les frais d'inscription ou d'essai sont exigibles le jour de la première session à laquelle le participant s'est inscrit.

Si vous avez demandé à un organisme de financement d'obtenir de l'aide pour les frais d'inscription, la confirmation et les détails connexes de l'approbation du financement doivent être soumis par écrit à soccerdieppe@hotmail.com au plus tard le jour de la première session à laquelle le participant est inscrit.

Tout participant ayant des frais impayés après la date d'échéance demandée encourra des frais de retard de 25\$ à moins que lui-même ou un parent/tuteur ait contacté le club à soccerdieppe@hotmail.com avant la première session du participant pour discuter des modalités de paiement comme indiqué ci-dessous. Ces frais de retard aideront le Club à recouvrer les frais administratifs associés au contact et à la collaboration avec le participant concerné ou sa famille pour finaliser le paiement.

Plan de paiement:

Tout participant ayant des frais impayés après la date d'échéance demandée encourra des frais de retard de 25\$, à moins qu'il n'ait contacté le Club pour discuter d'un arrangement de paiement avant la date d'échéance du paiement.

Afin de minimiser les frais généraux administratifs et de faciliter la planification de l'équipe et du programme, les participants du CS Dieppe doivent respecter leurs obligations financières envers le club en temps opportun et communiquer avec le club à soccerdieppe@hotmail.com avant la date d'échéance du paiement s'ils ont besoin de discuter de mesures adaptées.

Le joueur sera suspendu de toutes les activités de l'équipe (entraînements, matchs, team building, sessions de formation, tournois, inclusion dans la plateforme de gestion d'équipe) jusqu'à ce que les frais soient payés en totalité ou selon un calendrier convenu. Le participant ou le parent/tuteur sera avisé par écrit de sa suspension et des exigences qui doivent être remplies pour être réintégré et ajouté dans la liste des joueurs de l'équipe.

Une fois qu'un premier avis écrit a été envoyé via les adresses courriel indiquées sur le profil du joueur, le participant ou le parent/tuteur sera responsable d'effectuer le paiement intégral ou un montant convenu dans les 10 jours ouvrables. Des frais supplémentaires de retard de paiement de 25\$ seront appliqués après ces 10 jours ouvrables si le paiement complet (ou le montant

Politique d'inscription, de paiement et de remboursement



convenu) n'est pas reçu. Comme mentionné ci-dessus, ces frais sont appliqués pour compenser le coût administratif lié aux frais de retard.

Si le paiement intégral (ou le montant convenu selon le calendrier convenu) n'est pas reçu après 20 jours ouvrables, un participant ne sera plus considéré comme étant en règle avec le Club en raison de ses obligations financières envers le Club. Le participant continuera d'être suspendu de toutes les activités de l'équipe.

Une fois que tous les frais en souffrance et les frais de retard ont été payés, le joueur sera réintégré de la suspension et sera réinscrit dans l'équipe ou le programme. Un joueur qui n'est pas en règle à plusieurs reprises peut se voir demander le paiement anticipé des frais de saison complète comme condition d'acceptation dans son équipe ou son programme.

Organismes de financement :

Si une aide financière (également connue sous le nom de subventions individuelles aux enfants) est nécessaire pour aider à couvrir les frais d'inscription, les programmes communautaires peuvent être en mesure de fournir une aide. Une liste de certains de ces programmes est fournie ci-dessous. Veuillez visiter leurs sites Web ou contacter directement ces organisations pour plus d'informations sur la manière dont elles pourraient vous aider. Comme indiqué précédemment, il peut y avoir des retards en raison des délais de traitement liés au processus de demande, veuillez donc préparer vos demandes à l'avance afin que les confirmations requises soient reçues avant la date d'échéance du paiement.

Bon départ
P.R.O. jeunesse
Sport jeunesse

Veuillez consulter les règles et les informations de chaque organisation car elles peuvent ne couvrir qu'une partie des frais ou seulement certains types de frais (tels que les frais d'inscription à la saison mais pas les frais d'essai).

La documentation pour l'approbation du financement ainsi que les détails requis doivent être envoyés à soccerdieppe@hotmail.com avant la date d'échéance du paiement requis.

Ces programmes doivent être utilisés avant qu'un soutien financier au niveau du club puisse être envisagé. Un soutien au niveau du club peut être offert au cas par cas et les demandes pour ce soutien doivent être reçues par écrit à soccerdieppe@hotmail.com.

Politique d'inscription, de paiement et de remboursement



Tout solde dû après financement du programme sera à la charge de la personne inscrite.

Remboursement

Le CS Dieppe reconnaît que les circonstances changent et que les gens peuvent choisir ou devoir reconsidérer leur décision de s'inscrire à un programme de soccer. Le Club prend des décisions au sujet du personnel / les bénévoles, la composition de l'équipe et engage des frais en fonction de l'inscription des joueurs. Les paragraphes suivants fourniront des indications sur les critères et les délais de remboursement.

Les raisons pour lesquelles des remboursements peuvent être demandés sont différentes et elles ne sont pas toutes considérées de la même manière par le CS Dieppe. Vous trouverez ci-dessous les catégories, les critères et l'éligibilité :

Considération immédiate: Participants qui paient par chèque, carte de crédit ou en espèces et qui soumettent un avis écrit de retrait dans les 48 heures suivant le paiement à soccerdieppe@hotmail.com, avant de participer à toute activité liée au programme et avant que le paiement ait été traité (en cas de paiement par carte de crédit), recevra un remboursement complet.

Annulation du programme par le CS Dieppe: Si un programme est entièrement annulé avant le début, des remboursements complets seront accordés aux inscrits. Si un programme est annulé après son début, les remboursements seront calculés au prorata.

Raisons médicales: Si une maladie ou une blessure empêche l'inscrit de participer davantage à tout programme auquel il s'est inscrit, une partie des frais sera remboursée sur demande à soccerdieppe@hotmail.com. Après déduction des frais associés à l'administration (c'est-à-dire les frais du commerçant), ligue / Soccer Nouveau-Brunswick, ou autres frais applicables, le remboursement sera calculé au prorata de la durée du programme restant après la date de réception de la demande écrite ou la date de la maladie/blessure.

Circonstances sans précédent, événements extraordinaires: Dans le cas d'un événement sans précédent indépendant de la volonté du Club qui nécessite la suspension et/ou l'annulation d'une partie importante des programmes de soccer du CS Dieppe, tous les remboursements seront appliqués sous forme de crédit pour un programme futur.

Politique d'inscription, de paiement et de remboursement



Autre: Les remboursements qui ne répondent pas aux critères décrits ci-dessus seront éligibles pour un remboursement basé sur le calendrier de remboursement décrit dans cette politique. Le remboursement sera assujéti aux soustractions suivantes du montant: 10\$ de frais d'administration, les frais du marchand de carte de crédit (si une carte de crédit a été utilisée lors du paiement initial) et tous les frais payés à la ligue.

Demande reçue pendant la première moitié de la saison ou du programme	Demande reçue au cours de la dernière moitié de la saison ou du programme
50 % du montant restant après les déductions indiquées ci-dessus	Aucun remboursement ne sera fourni

Exceptions: Toute exception à cette politique doit être approuvée par le conseil d'administration ou un comité nommé par le conseil. Un participant ou un parent/tuteur peut demander une audience avec au moins 2 membres du conseil s'il préfère faire une représentation verbale dans le cas d'une question confidentielle qu'il ne souhaite pas soumettre par écrit.

Procédure de remboursement :

1. Soumettre la demande de remboursement par écrit par courriel au CS Dieppe à soccerdieppe@hotmail.com. Veuillez expliquer la raison de la demande.
2. Veuillez indiquer si vous souhaitez un remboursement complet ou un crédit à appliquer à votre compte pour une utilisation future. Un remboursement de ce montant ne peut être émis une fois que le crédit a été appliqué au compte.
3. Les remboursements, lorsque le paiement initial a été effectué par chèque, seront émis après que le paiement initial aura été finalisé par l'institution financière du CS Dieppe.
4. Les remboursements impliquant des paiements en ligne par carte de crédit seront émis après que le CS Dieppe aura reçu la notification du paiement par carte de crédit approuvé par le système d'inscription en ligne.
5. Les remboursements ne seront pas émis en espèces.
6. Les remboursements peuvent prendre jusqu'à 30 jours pour être traités.